

2006 : nouvelle étape pour la régulation

2006 : nouvelle étape pour la régulation

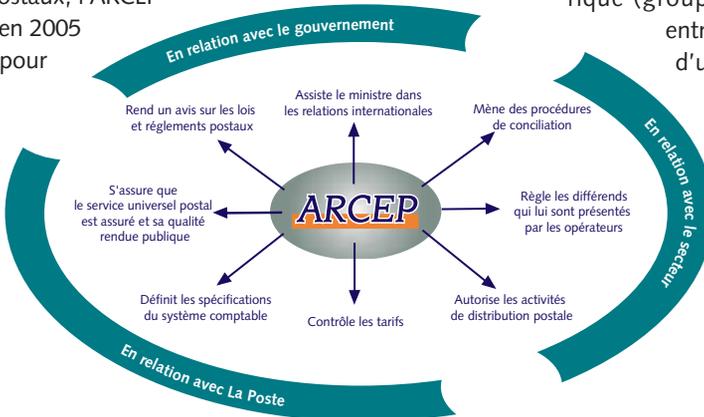
L'année 2005 a été une année importante pour l'Autorité, marquée par l'extension de ses compétences au secteur postal et par la mise en place du nouveau cadre réglementaire des communications électroniques. Ce dernier s'est révélé un outil performant et flexible, favorisant l'investissement et l'innovation. L'année 2005 a également été caractérisée par un changement notable des modes de consommation des clients. Les progrès technologiques rapides mais aussi l'évolution des usages et des comportements des consommateurs imposent aux opérateurs et fournisseurs de services de proposer des offres techniques et commerciales innovantes, répondant mieux aux nouveaux besoins nés de la convergence voix-données et fixe-mobile. L'année 2006 verra le prolongement de ces évolutions et constituera une nouvelle étape pour la régulation.

Les premiers pas de la régulation postale

L'ART, devenue ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), s'est vu confier la régulation du secteur postal par la loi du 20 mai 2005. Dans ce domaine comme dans celui des communications électroniques, l'Autorité entend favoriser le développement économique, l'innovation et l'investissement, non seulement en matière de services mais également sur toute la chaîne de valeur, de la conception à la distribution des envois postaux. L'objectif est de concilier l'existence et la viabilité du service universel postal avec l'introduction de la concurrence sur le marché des envois de correspondance.

Etude des besoins des utilisateurs

Soucieuse de la qualité rendue par les prestataires de services postaux, l'ARCEP a fait réaliser en 2005 une enquête pour identifier les besoins des utilisateurs.



Missions et attributions de l'ARCEP dans le domaine postal

Observatoire des marchés

Elle a également créé un observatoire de ces marchés. Ces premières données constituent une étape indispensable aux travaux futurs de l'ARCEP et contribuent à améliorer la visibilité du secteur.

Dialogue avec le secteur

Les expériences étrangères ont pu être présentées lors des 10^{èmes} entretiens de l'Autorité d'octobre 2005 consacrés à la régulation postale. Les principaux acteurs et régulateurs européens ont ainsi pu débattre des enjeux de la régulation et donner leur vision du secteur. Pour remplir sa mission, l'Autorité poursuivra ce dialogue constructif avec les entreprises du secteur, opérateur historique (groupe La Poste) et entreprises titulaires d'une autorisation, et avec ses homologues européens.

Communications électroniques : une régulation flexible, centrée sur les marchés de gros

La régulation des communications électroniques est entrée en 2006 dans une nouvelle phase. L'ouverture totale du marché des communications électroniques à la concurrence, conduite dès 1998, est devenue réalité. La concurrence est installée. En 2005, l'Autorité a pratiquement mené à leur terme toutes les analyses concurrentielles des marchés pertinents identifiés par la Commission européenne. Les possibilités offertes par le nouveau cadre réglementaire permettent aujourd'hui de mettre en place une régulation flexible, mieux adaptée aux marchés de gros et assouplie sur les marchés de détail.

Trois avancées significatives ont été enregistrées en 2005 :

- la création de la vente en gros de l'abonnement au service téléphonique (VGAST) qui va permettre le développement de nouvelles offres, plus simples pour le consommateur, intégrant abonnement et communications.
 - l'enrichissement des offres de gros sur le marché du "bitstream" pour améliorer la couverture du haut débit.
 - l'offre de gros de France Télécom permettant aux opérateurs entrants de proposer aux entreprises une offre de services de capacité à très haut débit alternative à celle de France Télécom.
- D'autres travaux importants ont été entrepris en 2005. La mise à jour du plan de numérotation a constitué un chantier majeur pour l'Autorité.

L'ARCEP a revu les règles de gestion du plan de numérotation de 1998 pour les mettre en conformité avec le nouveau cadre réglementaire et répondre au développement des offres de téléphonie alternatives, notamment celles s'appuyant sur la voix sur IP. Une nouvelle catégorie de numéros, commençant par 09, a été ouverte, dédiée aux communications interpersonnelles. L'attribution de numéros commençant par 118 aux fournisseurs de services de renseignements va renforcer le choix des consommateurs.

Certains chantiers lancés en 2005 devraient prochainement aboutir, comme la mise en place de l'annuaire universel, ou encore la refondation de la portabilité des numéros mobiles qui devra être réalisée en dix jours à partir de début 2007. Enfin, l'attribution de fréquences BLR va permettre à des opérateurs et des collectivités territoriales de densifier leur réseau et de résorber les zones non desservies en haut débit par l'ADSL.

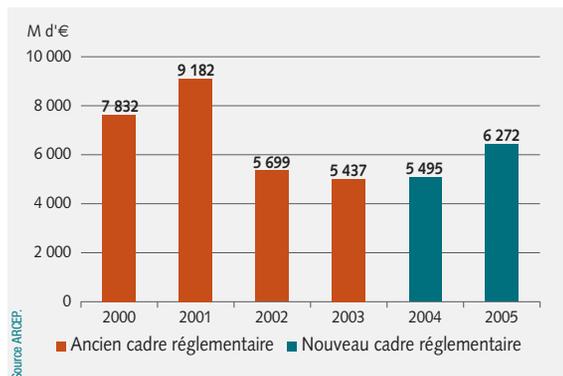
Ces acquis vont permettre à la régulation de franchir une nouvelle étape en s'adaptant aux frontières mouvantes nées de la convergence entre communications fixes et mobiles, entre transmission de la voix et des données et en poursuivant l'allègement de la régulation sectorielle, notamment sur les marchés de détail, au profit du droit commun de la concurrence.

Le marché des communications électroniques en 2005

Reprise de l'investissement et croissance affirmée

Pour la première fois depuis l'éclatement de la bulle Internet en 2001, les investissements consentis par les opérateurs ont sensiblement augmenté pour atteindre 6,3 milliards d'euros (+15%). Ce signe encourageant répond à une augmentation des usages (communications vocales, SMS et Internet). En 2005, la valeur des services aux clients finals a dépassé les 40 milliards d'euros (+2,4%). Comme les années précédentes, la croissance a été tirée par le haut débit et dans une moindre mesure par les mobiles.

Les investissements en 2005



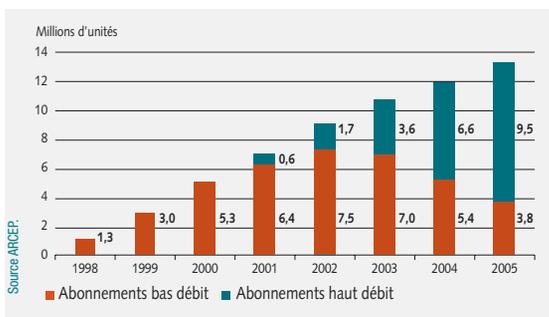
Décroissance de la téléphonie traditionnelle

Le marché mature de la téléphonie fixe communautaire a subi la montée en puissance plus rapide que prévue de la voix sur IP. Ses revenus ont continué de baisser (-4,9%) malgré une augmentation du nombre d'abonnements et de leurs prix. En réaction, les opérateurs ont modifié leurs offres traditionnelles pour mieux répondre aux attentes de leurs clients et multiplié les offres d'abondance proposant des consommations illimitées. Suite à l'avis favorable de l'ARCEP à la hausse de l'abonnement téléphonique de France Télécom, moyennant une baisse des tarifs des communications et des aménagements dans ses offres de gros, le revenu des accès a dépassé pour la première fois en 2005 celui des communications à partir des postes fixes.

Essor du haut débit

L'accès à Internet haut débit a constitué pour de nombreux acteurs du fixe un relais de croissance important. Ce marché a continué à se développer à un rythme soutenu en raison de la substitution du bas débit au haut débit et grâce aux offres innovantes intégrant télévision et voix sur large bande. Avec plus de 9,5 M d'abonnés au haut débit, la France se situait fin 2005 au deuxième rang européen en nombre d'abonnements et à la première place pour le multiservice. Le dégroupage, signe du dynamisme concurrentiel de ce marché, a atteint 2,8 M de lignes (+80%), avec un développement très significatif du dégroupage total (600 000 accès)

Nombre d'abonnements à Internet



Soucieuses d'aménager leur territoire et d'en renforcer la compétitivité, les collectivités territoriales se sont mobilisées pour étendre l'empreinte du haut débit. Le Comité des réseaux d'initiative publique (CRIP), réunissant des opérateurs et des collectivités territoriales,

mis en place début 2005, a permis aux acteurs d'échanger et de trouver les synergies pérennes entre investissements publics, investissements privés et dynamique concurrentielle du marché. Ses travaux ont notamment porté sur l'identification des zones blanches du haut débit, la tarification des réseaux initiés par les collectivités et l'équipement en très haut débit des zones d'activité. C'est ainsi qu'une soixantaine de projets, représentant des engagements financiers totalisant plus de 800 millions d'euros, ont été lancés en 2005. Les travaux du CRIP seront approfondis en 2006. D'autres thèmes seront abordés : le très haut débit pour les clients résidentiels et les conditions d'émergence d'opérateurs locaux.

La couverture du territoire en haut débit ADSL (au 31 décembre 2005)

	% de population	Nombre de communes	% de communes
Zones dégroupées	56,22	5 918	16,13
Zones non dégroupées	40,37	27 757	75,66
Zones blanches (aucune offre)	3,41	3 012	8,21
Total	100	36 687	100

Estimation Ortel/ARCEP avril 2006.

Croissance des mobiles

La croissance s'est poursuivie en 2005 ; le chiffre d'affaires a atteint 16,2 Mds d'euros (+8,5%) pour 48,6 millions de clients (+8%). Le marché a été caractérisé par une forte segmentation de l'offre en fonction de la consommation du client, une politique d'encouragement de l'usage au travers des forfaits et une montée en gamme des clients. Près de 30% des clients des opérateurs mobiles ont utilisé un service multimédia en décembre 2005.

L'année 2005 a été marquée par l'émergence d'opérateurs mobiles virtuels (MVNO) qui utilisent le réseau radio d'un opérateur mobile hôte. En raison de leur apparition récente, leur apport à l'animation du marché de détail reste peu significatif.

Evolution du marché des mobiles

